



# ICP

UNIVERSITAS  
CATHOLICA  
PARISIENSIS

## ICP-Hub, un service unique d'information

### Menu

Etudiants sportifs de haut niveau  
Vie associative  
Aumônerie  
Bourses et financements  
Logement  
Jobs étudiants  
Espace santé  
Politique d'inclusion : Handicap  
Services numériques  
Accueil des prêtres et religieux  
Médiateur  
Hub ICP

### Nous contacter à Paris Hub ICP - Campus de Paris

Site Carmes - Bâtiment L - Salle L002

Accès : 74 rue Vaugirard, Paris 6<sup>e</sup>

Téléphone : +33 08 05 80 50 02

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 8H00 à 18H00

Formulaire de contact : ICP-Hub

#### **Nous contacter à Reims**

##### **Hub ICP - Campus de Reims**

Téléphone : **03 10 00 87 50**

Contact : [campusdereims@icp.fr](mailto:campusdereims@icp.fr)

#### **Nous contacter à Rouen**

##### **Hub ICP - Campus de Rouen**

Téléphone : **02 76 08 32 62**

Contact : [campusderouen@icp.fr](mailto:campusderouen@icp.fr)

*L'ICP a créé un service central d'accueil et d'information dédié aux étudiants de toutes les formations du Campus de Paris, appelé ICP-Hub.*

**Téléphone : +33 08 05 80 50 02**

## **Un lieu unique d'accueil et d'information**

L'objectif de ce nouveau service est d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives et de leur faciliter l'accès à toutes les informations utiles sur les services proposés ou sur les procédures internes :

- inscriptions administratives et pédagogiques ;
- demandes relatives à la scolarité ;
- indications sur les salles ;
- accueil des personnes en situation de handicap ;
- précisions sur l'accès aux bourses ;
- indications relatives aux examens ;
- précisions sur les activités proposées aux étudiants (vie associative, Espace Santé, logement, jobs...)

## **Un accès facilité et une prise en compte de toutes les demandes**

Ce nouveau service est situé sur le site Carmes avec une large plage d'ouverture et est également joignable par téléphone, mail ou formulaire sur SesamICP.

Toutes les demandes seront prises en compte :

La prise en compte des demandes sera immédiate (ou dans la 1ère heure ouvrée si celles-ci sont adressées durant les heures de fermeture du service).

Toute demande recevra une réponse. Si nécessaire, un rendez-vous auprès du bon interlocuteur sera proposé.

Un suivi du traitement des demandes et leur historisation sera assuré dans un souci de qualité.

